

**Sujet :**[INTERNET] enquête publique Catella

**Date :**Mon, 3 Jul 2023 16:35:42 +0200

**De :**Jacqueline Bonneau

**Pour :**pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte et ajouter au dossier mon témoignage et contribution à la deuxième enquête publique concernant le projet de plateforme logistique entre Romorantin-Lanthenay et Villefranche sur Cher;

Bonjour

Je suis plus que jamais opposée à l'installation d'une plateforme logistique que ce soit à proximité de Romorantin-Lanthenay ou de tout autre endroit d'ailleurs.

Ces installations sont d'un autre temps. D'un temps où nous n'avions pas pris la mesure des changements qui sont en train de s'opérer. Un temps où l'on pensait que la croissance et le développement économique était la solution pour vivre mieux.

La course à toujours plus doit s'arrêter : plus de ressources, plus de développement économique, plus de loisirs, plus de déplacement, plus de consommation, plus d'argent...

Il s'agit d'une vision d'un autre âge. « Il faut changer de braquet ». Même nos politiques nous le disent alors...  
. Ayons le courage d'opérer ce changement !

On nous parle de réchauffement climatique. On nous dit : Il faut changer, réinventer d'autres moyens de se déplacer que les voitures, les camions, les avions...

- Et nous allons encourager la rotation de 200 camions et 600 voitures par jour autour de la plateforme ?

Certains « optimistes » pensent que le temps que les travaux de construction de Catella soient terminés il n'y aura peut-être plus de pétrole ! Nous aurons alors une jolie friche industrielle !

On nous dit qu'il faut consommer localement, sobrement, sainement...

- On va permettre le stockage et la redistribution de produits souvent inutiles et fabriqués à l'autre bout de notre planète, en Chine, en Inde...

Nous détruisons la planète qui nous héberge. Ce n'est pas Notre planète ! Elle héberge aussi les végétaux, les animaux, les sols même.

*Le syndrome du Titanic : Les jours du monde tel que nous le connaissons sont comptés. Comme les passagers du Titanic, nous fonçons dans la nuit noire en dansant et en riant, avec l'égoïsme et l'arrogance de ceux qui sont convaincus d'être "maîtres d'eux-mêmes comme de l'univers".*

*Et pourtant, les signes annonciateurs du naufrage s'accumulent : dérèglements climatiques en série, pollution omniprésente, extinction exponentielle d'espèces animales et végétales, pillage anarchique des ressources, multiplication des crises sanitaires. Nous nous comportons comme si nous étions seuls au monde et la dernière génération d'hommes à occuper cette Terre : après nous, le déluge...*

Est-ce que c'est cette vie là que nous souhaitons aux générations futures, à nos enfants ?

Je suis contre le projet Catella

## Participation enquête publique catella logistic europe 3 juillet 2023

Monsieur le préfet, Monsieur le commissaire enquêteur,

J'attends de ce complément d'enquête publique rigueur et objectivité, suite aux manquements constatés dans la 1ère phase de cette enquête publique ayant conduit le Tribunal a désigné un autre commissaire enquêteur.

### Concernant le projet présenté au public, je donne un AVIS DEFAVORABLE pour les motifs suivants :

Je suis solognote et pour moi Romorantin est la ville sous-préfecture représentative de la Sologne avec tous les paysages et la biodiversité typique de notre région si singulière.

En effet, la délimitation géographique de la Sologne est unique en France puisque c'est la seule région naturelle qui fait l'objet d'une délimitation administrative officielle, à la suite d'une loi du 27 juin 1941 consacrée à la mise en valeur de ce territoire.

La Sologne est maintenant mise aussi en valeur environnementale par son inscription en zones Natura 2000, ZNIEFF, ZPS.

La zone Natura 2000 « Sologne » est le plus grand Site d'Importance Communautaire terrestre d'Europe.

Romorantin-Lanthenay est la capitale de la Sologne.

La protection de ce patrimoine, bâti, paysager, faunistique, floral, lentique et autres est à préserver en priorité, l'anthropisation des espaces encore préservés ne pouvant se faire à leur détriment puisque irréversibles alors que les mesures de compensation ne peuvent produire le même résultat que l'existant.

La fragilité des zones à protéger est vitale pour tous, les projets proposés de modification de l'existant se doivent d'être extrêmement précis dans l'évaluation de l'impact de réalisation mais aussi de l'impact de l'évolution.

Le projet soumis à avis du public comporte des risques et des lacunes évidentes et inacceptables.

#### Produits inflammables

-Observations pertinentes du SDIS ignorées.

-Stockages de produits hautement inflammables alors que les risques sont aggravés par la sécheresse, la canicule, l'effet multiplicateur de l'augmentation des températures, la pénurie des ressources en eau, à la fois existantes et qui vont augmenter dans l'avenir.

-Incohérence sur les panneaux photovoltaïques, aggravant le risque incendie, projet rejeté puis rajouté !

#### Atteintes à l'environnement et aux citoyens.

-Détérioration du Patrimoine paysager, la réponse sur une butte qui cacherait un bâti est d'un mépris insupportable pour les défenseurs de l'environnement.

-Destruction de 13 ha d'espaces verts alors qu'ils sont îlot de fraîcheur et que la plupart des collectivités cherchent à préserver les existants pour la santé des humains et de la biodiversité locale.

Espèces protégées pour lesquelles il y a demandes de dérogations pour destruction !

A quoi servent les lois de protection de l'environnement si le moindre projet permet d'y déroger. Ce projet apporte plus de dégradations que de bénéfices pour la population locale et son environnement patrimonial. Les projets à visée économique des exploitants ne peuvent pas permettre de nuire à l'existant.

-Incohérence et contradictions des informations relatives aux conséquences environnementales du trafic routier et de la chaudière, notamment sur les rejets de gaz à effet de serre qui ont un fort impact négatif sur la santé humaine, alors que les citoyens sont mis à contribution pour le restreindre.

-absence d'étude d'impact sur le trafic routier régional et global, Romorantin ville sous-préfecture est un lieu de passage vers la ville préfecture Blois et vers d'autres directions importantes.

Absence totale d'étude d'impact sur le bruit, c'est inacceptable, la prévision d'une étude après réalisation est un non-sens, c'est la politique du fait accompli, inacceptable.

-Enfin, rien n'est rendu obligatoire sur la remise en état des lieux après cessation d'activité. On a vu des collectivités contraintes d'engager de l'argent public pour dépolluer des sites industriels abandonnés.

-D'autres alternatives existent en matière de projet préservant l'environnement, la qualité de vie et la santé des habitants et usagers et a fort potentiel économique en terme d'emplois et de ressources économiques locales.

-Romorantin est une ville à taille humaine qui ne doit pas être défigurée par de grosses infrastructures polluantes et dangereuses dont le rapport risques/bénéfices est négatif, son charme solognot doit être préservé.

#### Avis des conseils municipaux :

Je note l'absence de motivation et d'argumentation des conseillers municipaux dans leurs délibérations. Ils engagent l'avenir de leurs concitoyens sans expliquer les motifs de leurs prises de décisions !

**Pour tous ces motifs, je donne un AVIS DEFAVORABLE à ce projet.**

Par ailleurs, certains commentaires contestant le droit des associations subventionnées à donner un avis sur les projets ayant impact sur l'environnement sont extrêmement choquants.

Une subvention n'est pas un « pot de vin » destinée à faire taire les critiques.

Une subvention c'est de l'argent public, issu de la participation fiscale des citoyens à l'intérêt général et dont le versement ne lie pas l'association subventionnée par des liens de subordination.

Une association loi 1901 d'intérêt général défend son objet social parfois en opposition sur un projet défendu par l'institution publique qui verse une subvention. C'est le fonctionnement normal de la démocratie.

La loi impose aux associations de ne pas se prévaloir de convictions politiques, elles ne peuvent donc apporter un avis que sur leur objet social de protection de l'environnement, indépendamment de toute pression des subventionneurs.

Par ailleurs, l'agrément légal délivré aux associations de protection de l'environnement est motivé par leur lutte effective et publique pour la protection de la nature avec une gestion désintéressée, ce qui exclut tout soutien de principe aux projets politiques des subventionneurs.

A ce titre, elles ont compétences pour participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement et siéger dans des commissions ou conseils à vocation consultative, de niveaux national, régional ou départemental, y compris en apportant des avis de contradiction.

Une association loi 1901 est sans but lucratif, elle est d'intérêt général, elle n'est l'obligée qu'envers ses adhérents et cotisants.

C'est le fondement même des associations depuis la loi du 1er juillet 1901.

*Mme JAYET Solognote d'Orçay 41300*

**Sujet :**[INTERNET] enquête publique Catella

**Date :** Mon, 3 Jul 2023 16:35:42 +0200

**De :** Jacqueline Bonneau

**Pour :** pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte et ajouter au dossier mon témoignage et contribution à la deuxième enquête publique concernant le projet de plateforme logistique entre Romorantin-Lanthenay et Villefranche sur Cher;

Bonjour

Je suis plus que jamais opposée à l'installation d'une plateforme logistique que ce soit à proximité de Romorantin-Lanthenay ou de tout autre endroit d'ailleurs.

Ces installations sont d'un autre temps. D'un temps où nous n'avions pas pris la mesure des changements qui sont en train de s'opérer. Un temps où l'on pensait que la croissance et le développement économique était la solution pour vivre mieux.

La course à toujours plus doit s'arrêter : plus de ressources, plus de développement économique, plus de loisirs, plus de déplacement, plus de consommation, plus d'argent...

Il s'agit d'une vision d'un autre âge. « Il faut changer de braquet ». Même nos politiques nous le disent alors...  
. Ayons le courage d'opérer ce changement !

On nous parle de réchauffement climatique. On nous dit : Il faut changer, réinventer d'autres moyens de se déplacer que les voitures, les camions, les avions...

- Et nous allons encourager la rotation de 200 camions et 600 voitures par jour autour de la plateforme ?

Certains « optimistes pensent que le temps que les travaux de construction de Catella soient terminés il n'y aura peut être plus de pétrole ! Nous aurons alors une jolie friche industrielle !

On nous dit qu'il faut consommer localement, sobrement, sainement...

- On va permettre le stockage et la redistribution de produits souvent inutiles et fabriqués à l'autre bout de notre planète, en Chine, en Inde...

Nous détruisons la planète qui nous héberge. Ce n'est pas Notre planète ! Elle héberge aussi les végétaux, les animaux, les sols même.

*Le syndrome du Titanic : Les jours du monde tel que nous le connaissons sont comptés. Comme les passagers du Titanic, nous fonçons dans la nuit noire en dansant et en riant, avec l'égoïsme et l'arrogance de ceux qui sont convaincus d'être "maîtres d'eux-mêmes comme de l'univers".*

*Et pourtant, les signes annonciateurs du naufrage s'accumulent : dérèglements climatiques en série, pollution omniprésente, extinction exponentielle d'espèces animales et végétales, pillage anarchique des ressources, multiplication des crises sanitaires. Nous nous comportons comme si nous étions seuls au monde et la dernière génération d'hommes à occuper cette Terre : après nous, le déluge...*

Est-ce que c'est cette vie là que nous souhaitons aux générations futures, à nos enfants ?

Je suis contre le projet Catella

**Sujet :**[INTERNET] Consultation publique Catella

**Date :** Mon, 3 Jul 2023 22:45:26 +0200 (CEST)

**De :** M POTIE OLIVIER

**Répondre à :** M POTIE OLIVIER

**Pour :** pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur le Préfet, jé suis CONTRE la construction de la zone logistique Catella à Romorantin et Villefranche.

La construction de la zone logistique Catella à Romorantin soulève de nombreuses préoccupations et présente plusieurs arguments contre son développement.

Parmi les arguments qui me font me positionner contre ce projet, je citerais :

> l'impact environnemental : La construction d'une zone logistique entraînerait inévitablement une dégradation de l'environnement local. Cela inclut la destruction des habitats naturels, la déforestation, la pollution de l'air et de l'eau, ainsi que la perte de terres agricoles précieuses. Romorantin est une région riche en biodiversité et la construction de la zone logistique risque de perturber cet équilibre écologique.

> la pression sur les infrastructures locales : L'ajout d'une zone logistique de grande envergure entraînerait une augmentation significative du trafic routier, ce qui mettrait une pression supplémentaire sur les infrastructures existantes. Les routes locales pourraient devenir rapidement encombrées, ce qui entraînerait des problèmes de congestion, d'accidents et de détérioration de la qualité de l'air.

> la destruction du tissu social : La construction de la zone logistique pourrait avoir un impact négatif sur la dynamique sociale de la communauté locale. L'arrivée de grandes entreprises et de nouveaux travailleurs pourrait entraîner une dégradation des petits commerces locaux, qui ne pourraient pas rivaliser avec les prix et les ressources des grandes entreprises. Cela pourrait entraîner une perte d'emplois et une détérioration du tissu économique et social de la région.

> la nécessité d'envisager des alternatives plus durables : Plutôt que de développer une zone logistique de grande envergure, il serait préférable d'explorer des alternatives plus durables. Par exemple, encourager le développement de petites entreprises

locales et soutenir l'agriculture biologique et les circuits courts pourrait favoriser une économie locale plus résiliente, tout en préservant l'environnement et la communauté.

> l'utilisation inefficace des ressources : La construction d'une zone logistique nécessite souvent d'importantes ressources en termes de terres, d'énergie et d'eau. Ces ressources pourraient être utilisées de manière plus efficace en soutenant des initiatives de développement durable, telles que la transition vers les énergies renouvelables ou la réhabilitation des bâtiments existants.

> les conséquences économiques à long terme : Bien que la construction de la zone logistique puisse apporter des avantages économiques à court terme, il est important de considérer les conséquences à long terme. Les zones logistiques peuvent être sujettes à des fluctuations économiques et dépendre fortement de l'activité des grandes entreprises. Si ces entreprises décident de se délocaliser ou de réduire leurs activités, cela pourrait entraîner une perte d'emplois importante et une détérioration économique pour la région.

En conclusion, la construction de la zone logistique Catella à Romorantin soulève des préoccupations environnementales, sociales et économiques significatives. Il est crucial de prendre en compte ces arguments et d'explorer des alternatives plus durables et respectueuses de l'environnement pour le développement économique de la région.

Avec mes remerciements pour la prise en compte de mon avis.

Cordialement

M. Olivier Potié



**Sujet** :[!! SPAM] [INTERNET] Contribution à l'enquête publique  
plateforme logistique Catella  
**Date** : Mon, 3 Jul 2023 22:03:27 +0000 (UTC)  
**De** : Sylvie Voisin  
**Pour** : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous part de quelques questions relatives  
au projet de réalisation d'une plateforme logistique  
à Romorantin-Lanthenay au lieu-dit "La plaisance".

J'ai lu le rapport de la Mrae et les réponses faites par Catela.

Cependant quelques remarques :

1- A propos de la biodiversité

On suppose que l'on peut "compenser" une destruction de biotope de plusieurs hectares  
en "déplaçant" des espèces végétales vers un autre lieu déjà utilisé lors d'une autre "compensation".  
Un réel travail de terrain a-t-il été mené pour prouver la viabilité d'un tel projet ?  
Il ne suffit pas de déclarer que c'est possible, il faut démontrer que cela l'est et que cela a déjà été  
réalisé avec succès ailleurs et dans des conditions similaires.

On dit que dès que le lieu ne sera plus utilisé, le terrain "retournera" (tout seul sans doute)  
à son état primitif (?).

Avez-vous calculé le temps nécessaire à ce retour en l'état après la destruction que vous allez générer  
ici ?

Il faut tout de même prendre en compte que la bétonisation, la bitûmisation, qui va avoir lieu n'est  
pas qu'en surface !

Pour obtenir un sol parfaitement droit et régulier résistant aux allers-retours de camions de transport,  
le terrain doit être tassé

sur plusieurs mètres de profondeur. Or, la "biodiversité" ne se borne pas à la surface des choses  
(contrairement à la réflexion des capitalistes logisticiens), la "biodiversité" existe sur tous ces mètres  
en profondeur

que vous allez tasser, écrabouiller, avec vos gros engins !

Cette destruction est bien plus grave que celle réalisée en surface car elle engendre une stérilisation,  
plus qu'une simple mort,

des terres. C'est-à-dire que ces terres seront impropres pour longtemps à tout retour à la vie, à tout  
régénération.

Comment envisagez-vous le retour à la vie ?

Quelle est votre "stratégie" ?

Avez-vous chiffré cette intervention nécessaire ?

2- A propos du type d'objets emmagasinés

Vous prétendez que les objets emmagasinés dans vos entrepôts seront de l'ordre de bois, cartons et alcools de bouche.

Or, vous ne donnez aucun noms d'entreprises susceptibles d'utiliser vos entrepôts.

Comment pouvez-vous être sûrs de leur contenus ?

La Mrae soupçonne, avec raison je crois, que ces produits nommés et surtout l'alcool de bouche, ne sont cités

qu'à titrer de justification qui vous permettrait d'échapper à l'obligation de poser des panneaux photovoltaïques

sur toute les surface des entrepôts.

Êtes-vous capables de nommer et de prouver les entreprises intéressées par vos projets ?

### 3- Autres

Il semblerait que votre recherche, obligatoire, d'un autre lieu susceptible d'accueillir votre projet avant construction

d'une énième plateforme n'ait pas été réalisée avec sérieux.

Vous avez construit une autre plateforme à Blois toujours vide à cette heure.

Amazon a fait construire un hangar à Calais et a renoncé à son projet une fois la destruction du terrain réalisée,

avez-vous l'intention de faire pareil ?

S. Voisin

Sylv5

L'Âme de Feu

<http://www.l-amedefeu.com/>

**Sujet :**[INTERNET] Fwd: TR: CATELLA : URGENT !

**Date :**Tue, 4 Jul 2023 15:25:17 +0200 (CEST)

**De :**BORNES Christian

**Répondre à :**BORNES Christian

**Pour :**pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

-----

**Bonjour Monsieur,**

Vous trouverez en pièces jointes ma première contribution a cette enquête, complétée après l'article paru reprenant les déclarations du Maire e ROMORANTIN totalement fausses ce qui constitue une aberration de la part d'un édile municipal.

**Rappel d'antériorité :**

1/ Des 2019 je m'étais préoccupé de cette affaire après plusieurs contact avec Mr OTTON Maire à l'époque de Villefranche un arrêté indispensable fut passé en catimini et affiché dans des circonstances peu claires et même douteuses cet arrêté affiché en format A4 très mal balise indiquait le passage de hauteur de construction de 10 à 20 ml de haut **mais sans préciser le "point zéro ni le point haut** . Nous étions 2 seulement à poser le pb et aucune réponse précise ne fut jamais donnée.

Devant cette attitude j'ai demandé preuve réelle établie par officier ministériel de la pose et de l'affichage, et sa durée comme nous y avons droit **JAMAIS DE REPONSE.**

Mes pbs de santé m'ont empêché d'aller plus loin. Mais Mr. le Maire était particulièrement gêné lors de ces demandes.

Cet élément est à vérifier absolument sans la validité de cette hauteur modifiée l'opération n'est plus rentable.

2/ Selon les déclarations récentes du Maire de ROMORANTIN : " il n'y a

pas d'habitations à proximité".

Assertion fausse, il y en à une **TRENTAINE A PROXIMITE IMMEDIATE DU PROJET** ; récapitulons :

- \* de l'autre coté de la rue ; 19 constructions.
- \* Lieu-dit la " Demanchère" de chaque coté de la rue au carrefour 6 ou 7.
- \* Limitrophe du projet 3. **DONT 1 PAVILLON A MOINS DE 10 Mètres De la CLÔTURE !!!!!** devenant ipso facto **INHABITABLE..**

Nous sommes très loin des déclarations faites.

**3/ DANGEROUSITE.** le projet respecte certes les normes en vigueur, mais qui datent d'avant ces méga-entrepôts, et totalement insuffisantes à ce gigantisme, **surtout sur l'INCENDIE.**

Il est d'ailleurs régulièrement question de les adapter ; les professionnels le savent, ce qui explique cette frénésie de projets et de dépôt de PC avant une éventuelle modification. Les PC accordés avant restant acquis.

A votre disposition pour complément d'explications ;

Vous souhaitant bonne réception ;

Courtoises Salutations

Christian BORNES

## - QUESTIONS sur l'Avis d'Enquête Publique - Opération « CATELLA LOGISTIC »

En préambule il est à signaler l'**absence totale d'information** de la municipalité de **VILLEFRANCHE** en particulier de ses représentants au sein de l'intercommunalité.

Différentes réunions ont eu lieu à ROMORANTIN avec information préalable ( distribution de Flyer ) sur la commune de ROMORANTIN mais **jamais sur VILLEFRANCHE**.

Lorsque je l'ai appris il m'a été répondu que des documents avaient été remis aux représentants du CM. Francvillois pour information, **QUI N'A JAMAIS ETE FAITE**, confirmation m'en fut donnée par le commissaire enquêteur.

Ceci exposé :

1/ Dès Début Avril 2019 et la modification des caractéristiques d'urbanisme (augmentation de la hauteur de 10 à 20 m) dont « l'information » fut déjà faite dans des conditions disons particulières et critiquables, nous avons pris contact ainsi que notre voisin avec le Maire de cette époque et une série de questions posées par écrit, questions qui n'ont jamais eu la moindre réponse. Nos appels furent toujours vains.

2/ En 2019, pendant les examens préliminaires du terrain et les **dégâts occasionnés** par les entreprises pénétrants - sans vergogne et en totale incorrection - toujours par chez nous, il nous fut répondu de manière peu polie « qu'ils ne voulaient pas s'enliser » vu l'état du terrain objet de l'opération. Nous avons donc pris contact avec le bureau d'étude de l'opération ( novembre 2019 ) ou après un échange de civilités un contact nous fut proposé mais nous ne fûmes jamais rappelé en dépit des engagements pris, et les dégâts jamais réparés ( photos disponibles ).

Venons en à l'opération ; il est d'abord à noter qu'elle ne correspond pas entièrement aux prescriptions fournies par l'**AFILOG** ( Association de plus de 100 membres pour la logistique de demain respectueuse de l'environnement – PJ ). Surtout au niveau de la très importante densification bâtie, même si des éléments anecdotiques y figurent.

**Maintenant les points les plus graves soigneusement éludés.**

**1/ Hauteur des constructions.**

Le niveau « 0 » n'est précisé nulle part. Le niveau actuel étant régulièrement celui de l'eau affleurante 2 solutions possibles. ( La dernière construction édifiée sur le site en montre les aberrations).

A/ Remblai par apport de matériaux extérieurs. Volume considérable vu la surface du terrain fournie par Mr le commissaire enquêteur. Pour un mètre minimum pour le niveau avec la route cela donne 180.000 M3 !!! irréaliste et provocateur.

B/ Traitement par ajout et mélange de produits pour limiter l'enfouissement des engins, solution classique mais vu la surface encore. !!!.

Dans les 2 cas, la surface très importante du tènement et le régime des eaux permanentes amèneront une modification irrémédiable de la composition des sols sous jacents dont les conséquences pourront nous être fournies par les défenseurs de l'environnement locaux. De plus la solution du remblai modifierait le niveau d'eau des parcelles voisines.

## **2/ Poids Lourds.**

### **A/ Nombre et fréquence.**

**Combien de PL sont envisagés et durée des rotations. ?**

En prenant les chiffres évoqués par Mr. Le commissaire enquêteur (cohérents avec d'autres installations existantes) ; une moyenne quotidienne de 250 PL est à prendre pour l'exemple. Cela nous donne aux horaires foisonnants (avant ouverture de l'établissement - le matin ou le Vendredi soir par exemple) en comptant seulement 100 PL, **une longueur d'attente de 2 Kilomètres ???**. (20m par PL).

- a) Quelle est la longueur de l'avenue G. POMPIDOU ???
- b) Sécurité de la circulation normale ???

### **B/ Voirie.**

**Point important** - non évoqué bien sur- car il concerne l'intercommunalité.

La voirie n'a pas été construite pour une telle fréquence et de telles charges. Combien de temps va-t-elle tenir. ? Qui en supportera la réfection ? Le cout en est sans rapport avec le prix du terrain.

## **2/ Sécurité incendie.**

Le plan proposé correspond à l'utilisation envisagée selon les textes en vigueur. Soit.

Mais il comporte une anomalie de taille : les lots étant limités et sectionnés à 6.000m<sup>2</sup>, il est établi selon ses normes. **Parfait**. Mais principe de précaution ; **quid en cas de problème de segmentation ???** Pour être provocateur ; le Titanic était basé sur le même axiome de segmentation. Alors ?

## **3/ Emploi- opportunité commerciale.**

Monsieur LORGEOU nous vante les emplois créés (répété lors de notre dernier entretien tel). Certes Intéressant ; mais curieux et difficilement acceptable au moment où la plus importante société de logistique au monde publie des films sur INTERNET vantant l'automatisation quasi-totale de ses dernières implantations. ( pièces jointes). **Ou est la vérité ?** et surtout la réalité.

## **CONCLUSION.**

Ce type d'implantation est maintenant refusé par nombre de collectivités qui se sont informées complètement sur tous les aspects du problème. Ce qui évidemment explique l'insistance des opérateurs pour celle-ci, et pourtant Il faut bien reconnaître qu'un terrain

en limite d'inondation n'est pas le plus approprié. Enfin, finalement dans le contexte économique général cette opération semble un peu tardive.





# LA LOGISTIQUE : UNE FONCTION VITALE DE NOTRE ÉCONOMIE, UN SECTEUR MODERNE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT !

— SAVIEZ-VOUS QUE ?

La logistique est une fonction vitale de notre économie et l'a démontré durant la crise sanitaire :

- 100 % des marchandises des particuliers et entreprises passent par un ou plusieurs entrepôts. Sans logistique, la disponibilité de nos produits du quotidien, y compris ceux de première nécessité, ne serait pas possible.

- La logistique compte parmi les trois plus importants secteurs créateurs d'emplois pour tous types de qualifications, représentant près de 2 millions d'emplois salariés publics et privés.

- La logistique pèse 10% du PIB national et représente près de 3 milliards d'investissements annuels.

**Préserver l'environnement est l'une des préoccupations majeures de notre secteur :**

- Ne représentant que 0,4% des sols artificialisés, la logistique travaille à la réhabilitation d'anciennes friches.

- Les entrepôts figurent parmi les bâtiments les plus sécurisés, soumis à une réglementation stricte (en particulier celle des ICPE) et respectée à la lettre par les professionnels.

## L'ENTREPÔT ÉCOLOGIQUE

Parmi les opérations logistiques développées ces cinq dernières années par les adhérents d'Afllog, 100% détiennent au moins un label (Haute Qualité Environnementale, BREEAM, Biodivercity, Well). La qualité environnementale fait partie de l'engagement de notre profession et de la valeur intrinsèque de l'actif.

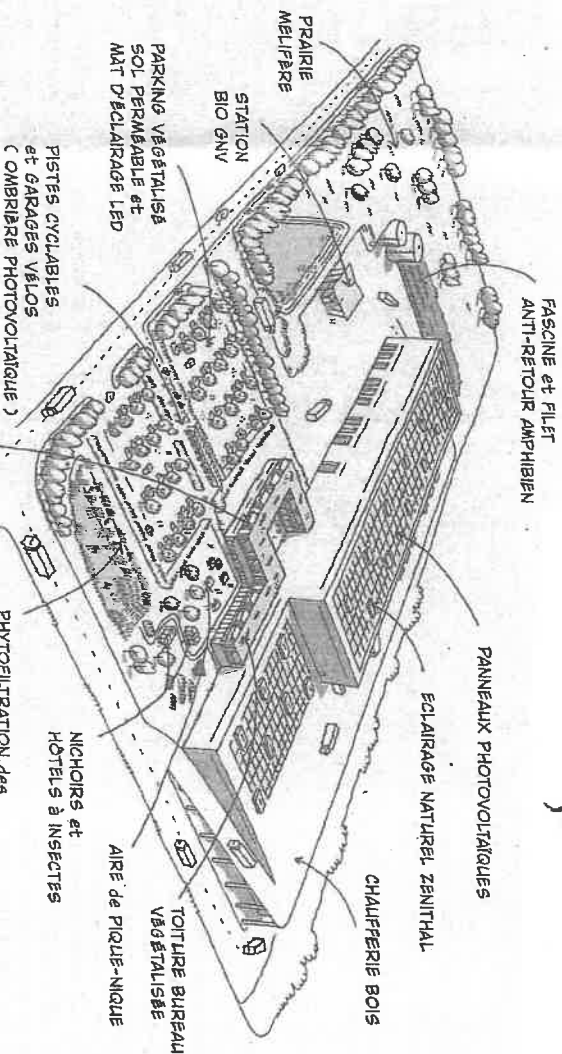
- Quand les entrepôts sont près des bassins de population, les kilomètres parcourus par les camions diminuent drastiquement.

**L'innovation est un enjeu essentiel de la logistique aujourd'hui :**

- Les entrepôts sont des installations modernes de plus en plus digitalisées et connectées.

- Les chaînes logistiques sont de plus en plus optimisées pour répondre aux besoins des « consommateurs » que nous sommes.

- Accueillir des équipements logistiques en ville dans le respect du voisinage est possible grâce à des architectures innovantes et des dispositifs bâtimentaires performants.



A SCANNER



...et les 100 autres membres d'Afllog  
[www.afllog.org](http://www.afllog.org)

**afllog**  
 L'association qui construit aujourd'hui la logistique de demain

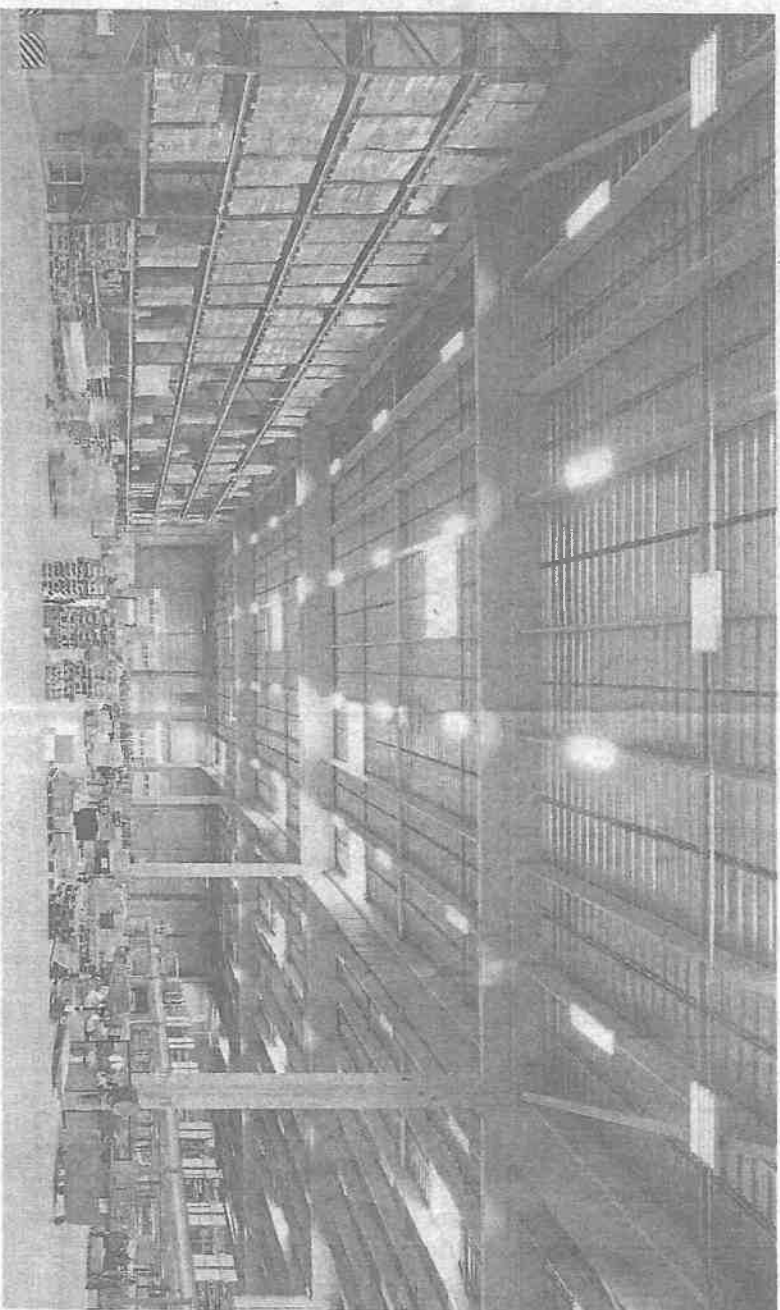
# Les entrepôts subissent un coup d'arrêt

Après des années d'emballlement, le secteur a fortement ralenti l'année dernière.

EMMANUEL EGLOFF  @egloff

Ce n'est pas encore la crise. Mais au moins un solide coup d'arrêt. « Entre le deuxième semestre 2022 et la même période de 2021, la demande placée dans les entrepôts a reculé de 30% », détaille François Le Levier, directeur général adjoint industrie et logistique chez CBRE. Et elle devrait à nouveau être orientée à la baisse en 2023. La hausse des taux d'intérêt et les interrogations sur le front économique pèsent sur le secteur de la logistique. Mais c'est aussi la rançon du succès d'une activité qui a connu une véritable envolée ces dernières années. La demande placée de l'année 2021 était ainsi la plus élevée des dix dernières années, avec l'année 2017.

La crise du Covid a constitué un formidable révélateur de l'importance des entrepôts dans notre vie de tous les jours. Quand une jeune mère de famille parisienne commande un biberon sur internet, elle n'est pas surprise qu'il puisse être livré en une heure chez elle. Il a pourtant été fabriqué quatre mois plus tôt en Asie, transporté pendant vingt jours dans un port-conteneurs géant, déchargé dans un port du nord de l'Europe, puis acheminé dans un entrepôt logistique géant, avant d'être déposé dans un entrepôt plus petit en région parisienne, avant - enfin - d'être livré juste après la commande. Un circuit complexe, précis, au fonctionnement d'horloge suisse. Et qui montre l'importance grandissante des entrepôts. « C'est le



Un entrepôt Prologis Park, à Bonneuil-sur-Marne (Val-de-Marne).

PROLOGIS

développement de l'e-commerce qui a poussé la demande d'entrepôts, car il nécessite trois fois d'espace, en raison de la préparation des commandes et de leurs retours, qu'un entrepôt dédié au commerce classique », explique Cécile Triault, directrice générale de Prologis Europe du Sud. Prologis, fondéeur d'origine américaine, est un acteur majeur des entrepôts, possédant 110 millions de mètres car-

rés d'entrepôts dans le monde (dont 3,3 millions en France), représentant 200 milliards de dollars d'actifs.

## Panneaux photovoltaïques

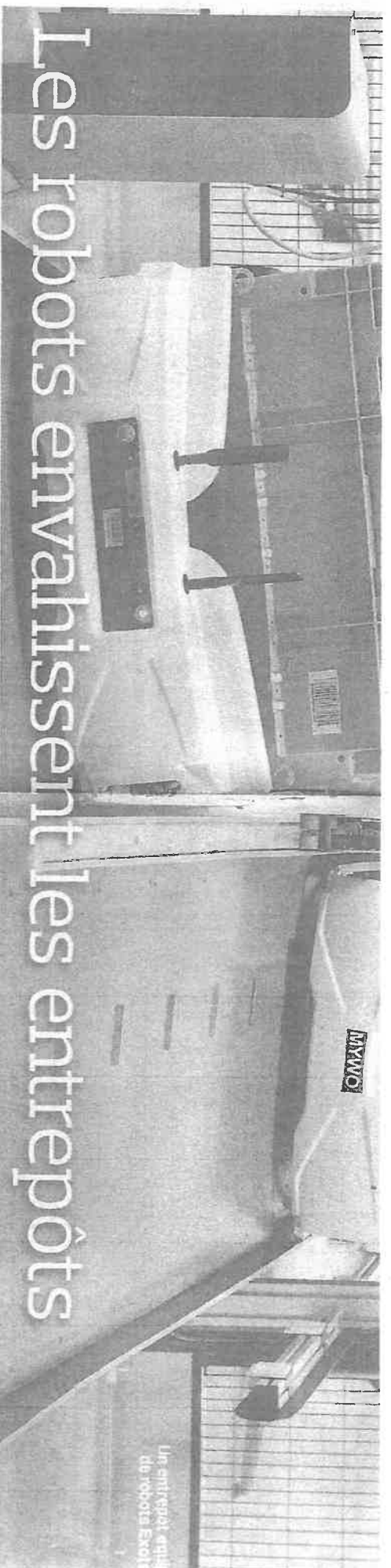
Le Covid a constitué un formidable accélérateur au développement du commerce en ligne. Mais cette pandémie a poussé au développement des entrepôts pour d'autres raisons. « La mise sous pression des

chaînes d'approvisionnement mondiale a poussé les entreprises à augmenter leurs stocks, explique Cécile Triault. Et la volonté de réindustrialisation a constitué un dernier facteur de soutien. » Bref, il faut des entrepôts. Beaucoup d'entrepôts. Et rapidement. C'est là que le bât blesse. « La réglementation française est l'une des plus sévères en matière de construction de nouveaux entrepôts », estime François

Le Levier. Construire des entrepôts nouveaux prend donc du temps. Alors que la demande est là. Conséquence : « Le taux de vacance dans la logistique est passé en dix ans de 10% à 3% aujourd'hui », explique François Le Levier. C'est très faible. « Situation de pénurie » estime même le spécialiste.

Alors que l'immobilier de commerce a perdu de sa superbe, il aussi en raison du développement de l'e-commerce, et que les bureaux suscitent des interrogations notamment liées à la place du télétravail, les entrepôts ont attiré les investisseurs. Poussant la valeur des actifs à la hausse. La hausse des loyers a également été au rendez-vous, mais pas dans des proportions similaires. Ce qui a réduit le rentabilité. Cela ne posait pas de problème dans un monde sans inflation. C'est plus difficile aujourd'hui. D'où le coup d'arrêt de la demande placée. Et même des projets de création de nouveaux entrepôts, également plus difficile à rentabiliser.

De quoi conférer encore plus de valeur aux entrepôts existants. D'autant que leurs propriétaires ne manquent pas d'idées pour les valoriser. Prologis a ainsi l'ambition de devenir un producteur d'énergie, en installant systématiquement des panneaux photovoltaïques sur les toits et les espaces autour de ses entrepôts. Et des bornes de recharge électrique pour les camions qui viennent charger. Et, d'ailleurs, des bornes à hydrogène. Le ralentissement est aujourd'hui bien présent, mais l'avenir s'annonce prometteur. ■



## Plus agiles, plus intelligentes, les machines permettent d'optimiser l'espace et d'accélérer le travail.

**ANNE BODESCOT**  
 @hodescot@lefigaro.fr

**LOGISTIQUE** Amazon, le premier, a senti le vent tourner. En décidant en 2012 d'acheter Kiva Systems, une start-up qui conçoit des robots autonomes, le champion de la vente en ligne se préparait à une nouvelle révolution dans les entrepôts. « Il y avait un tel levier dans cette technologie qu'Amazon avait décidé de la garder pour lui seul », se rappelle Romann Moulin, le cofondateur d'Exotec Solutions. C'est de 34 ans alors, à se pencher sur le potentiel de ce marché, avant de créer sa propre société, Exotec, avec son associé, en 2015. En 2018, elle avait déjà réalisé 7 millions d'euros de chiffre d'affaires. Elle devrait atteindre 20 millions cette année. Elle compte déjà parmi ses clients Odiscocom, Carrefour, Showroomprivé, les centres E. Leclerc et même Uniqlo, qui utilisera les petits robots d'Exotec au Japon.

Longtemps, les appareils en service dans les entrepôts ont été imposants, utilisés surtout pour transporter des palettes, recouvrir de films plastiques de lourds colis

sur des chaînes d'emballages ou trier le courrier. Depuis une dizaine d'années, les AGV (pour *automatic guided vehicles*), petits véhicules faciles à reprogrammer et qui savent se repérer dans un espace, sont venus à la rescousse, pour transporter des charges d'un bout à l'autre du local.

### Les allées disparaissent

Le système adopté par Amazon va plus loin: les préparateurs de colis n'ont plus à se déplacer dans les rayons pour trouver ce dont ils ont besoin. Des robots « navettes » vont chercher les étagères, les soulèvent et les apportent jusqu'à eux. Les opérateurs n'ont plus qu'à se saisir des articles recherchés. Bilan ? Plus besoin d'allées dans l'entrepôt pour que les hommes y circulent, moins de fatigue pour les salariés plus de rapidité pour la préparation des colis... Ce nouveau concept, baptisé *goods to man*, équipe désormais plus d'un quart des entrepôts du géant américain dans le monde.

En France, où Amazon a ouvert le premier entrepôt de ce type cette année, la solution a permis de densifier le stockage de 40 %.

## MODE D'EMPLOI

### Où et quand ?

Le Simi, salon de l'immobilier d'entreprise, se tient au Palais des congrès, porte Maillot les 11, 12 et 13 décembre à Paris.

### Plus de 30 000 visiteurs

Le Simi réunit 470 exposants - sociétés et collectivités - et accueille plus de 30 000 visiteurs.

### 7 grands prix

Un jury composé de directeurs immobiliers de grandes entreprises décerne ce mercredi 11 décembre les 7 grands prix Simi 2019.

### Où s'inscrire

Informations et inscriptions sur [www.salonsimi.com/](http://www.salonsimi.com/)

Exotec, elle, commercialise des robots « grimpeurs » d'étagères. L'opérateur commande les articles à rapporter au robot, qui sait où les trouver, va les chercher sur les rayonnages et les lui rapporter.

« Il peut aller chercher des objets jusqu'à dix mètres de hauteur, ce qui permet d'équiper les entrepôts d'étagères bien plus hautes, puisque l'opérateur n'a plus besoin d'atteindre lui-même les articles entreposés au sommet », souligne Romann Moulin. À la différence de la solution développée par Amazon, où la hauteur des étagères est limitée, la stratégie d'Exotec valorise l'entrepôt... jusqu'au plafond.

Elle peut être déployée dans tous les entrepôts, grands ou petits, pour une partie ou l'ensemble des stocks, pour des budgets de 1 à 50 millions d'euros, selon le nombre de robots à déployer. Exotec promet à ses clients un retour sur investissement en trois ou quatre ans.

« Les gains de productivité apportés par les robots sont de 15 %, mais intégrés à un écosystème digital et complétés d'autres technologies (capteurs intelligents, IoT, analyse de données...), ils peuvent grimper à 40 % », remarque Ma-

deira Paolini, directeur au Boston Consulting Group (BCG). Pour l'instant, cette révolution n'en est toujours qu'à ses prémices.

### Trop d'entrepôts à la traîne

« Elle a aujourd'hui des early adopters », souligne Oussama Cherif Idrissi El Gannoui, directeur de l'innovation de la division Smart Automation Solutions du groupe d'ingénierie iVics. Mais ces solutions robotisées se diffusent peu aux entrepôts anciens: les moderniser n'est pas une priorité pour les entreprises. Elles font cet effort surtout pour les nouveaux locaux ou les extensions. » Ce sentiment ne s'explique pas seulement par le coût de l'investissement. « C'est tout un écosystème à mettre en place: les robots, les systèmes d'information et d'analyse des données, et surtout la formation des opérateurs », rappelle Madang Paolini.

Les géants de l'e-commerce ont été les premiers à s'y atteler car optimiser la gestion de leurs entrepôts est un impératif pour absorber la croissance de l'activité et la pression grandissante sur les délais de livraison. D'autres sec-

teurs ne ressentent pas la même urgence. « Ils n'ont pas non plus toujours les mêmes besoins », rappelle Oussama Cherif Idrissi El Gannoui. Les solutions *goods to man* adaptées à l'e-commerce ou stockage des pièces de rechange il y a beaucoup de référentiels dont certains tournent peu. Mais pour les produits frais, les boissons ou les surgelés, les robots doivent transporter de gros volumes (pailles, crèmes...), et pour le courrier c'est la vitesse de tri qui compte.

Ces cinq dernières années, dans cette société d'ingénierie qui a vu un des leaders de solution d'automatisation, les ventes de l'intralogistique (logistique interne aux entrepôts) ont augmenté de 26 %. Et cela pourrait bien être qu'un début. À terme, ces nouvelles technologies pourraient même changer la donne sur le marché immobilier. « Le développement des robots permettra d'entreprendre de choisir des entrepôts plus petits, puisque l'espace y sera optimisé, relève Madang Paolini. Ils seront plus faciles à implémenter près des zones de consommation. C'est précieux quand il faut pouvoir livrer rapidement et à moindre coût »



**Sujet :**[INTERNET] Catella irresponsabilité

**Date :**Tue, 4 Jul 2023 20:11:48 +0200

**De :**Cyrille Aury

**Pour :**pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour Mr le Commissaire enquêteur,

Je suis contre ce projet de Plateforme Logistique Catella pour plusieurs raisons :

1/ je suis riverain à 100 m du rond point sud de cette plateforme qui (si les plans vus sur la NR sont exactes) a les quais orientés vers mon quartier du Montaugé bien que Mr le maire de Romorantin annonce qu'il n'y ait pas de riverains impactés.

2/ En tant que riverains nous allons subir beaucoup de désagréments mais nous ne serons pas les seuls impactés car les 200 camions annoncés / jours ne viendront et ne repartiront pas tous par l'autoroute. Ils emprunteront la déviation de ROMORANTIN ou l'avenue de SALBRIS et donc La Ferté Imbault et Selles St Denis ou passeront par Villefranche en provenance de Vierzon ou Tours voire Châteauroux afin d'économiser le coût de l'autoroute.

Je trouve étonnant que D922 entre Villefranche et Romorantin soit refaite en ce moment. Avec ce trafic supplémentaire, au bout de combien de temps faudra t'il la refaire et à charge de qui?

Tous ces camions ne seront pas déchargés en même temps sachant qu'il faut entre 15 et 30 minutes pour décharger un camion de 33 palettes et entre 1h30 et 3h pour vider un conteneur de 20 ou 40 pieds qui vient de Chine (que des articles de qualité made in France).

Il va y avoir une file impressionnante.

Sur quelle route? Dans quelles conditions? Cela impactera forcément la circulation et la sécurité entre Romorantin et Villefranche.

3/ C'est un terrain humide toute l'année. Il va falloir rattraper le niveau du sol actuellement en dessous de la route et du rond point (1 à 2 m en dessous).

rattraper un mètre = 180000 m<sup>3</sup>

Un camion benne fait 20 m<sup>3</sup>



180000 divisé par 20 ça fait 9000 camions

Il faudrait donc entre 9000 et 18000 camions pour rattraper le niveau avec du calcaire et de la chaux pour tasser le sol et évacuer l'eau en sous sol.

Plus les pelleteuses, les dameuses et autres engins.

C'est pharaonique!

Il y a déjà une pyramide à Romorantin!

L'humidité du sous sol ne va pas disparaître, elle va juste se déplacer.

Ajoutons à cela le fait que les 2 piscines ou bassins pour récupérer les eaux de pluies sont sous dimensionnés.

En cas d'orages importants nous serions nombreux à être inondés aussi bien autour du Montaugé que dans la zone commerciale de Carrefour ainsi que de l'autre côté de la voie ferrée (rue des 3 communes et la Demanchère).

Un débat contradictoire aurait pour mérite d'informer ces populations des risques encourus.

4/ Les bâtiments qui contiendront des matières inflammables sont sectionnés par 6000 m<sup>2</sup>.

La caserne de Romorantin est dimensionnée pour cette superficie.

Si les systèmes de sécurité incendie ne fonctionnent pas ou mal et que le feu se propage aux autres sections.

Comment fait on?

5/ Combien d'emplois sont attendus? 150, 200, 250?

L'entreprise Amazon leader et précurseur dans cette activité a acheté une entreprise de robotisation.

Ce n'est sûrement pas pour soulager leurs salariés et nombreux intérimaires qui nous racontent les rythmes et cadences de travail élevés près d'Orléans.

On peut se demander quel sera l'avenir de ces employés?

Employés qui ne viendront pas tous du bassin d'emploi du Romorantinais et ajouteront eux aussi à la circulation.

6/ Les entreprises Luxottica et Essilor ont fusionnées pour devenir le mastodonte du marché de l'Optique et de la lunetterie.

Ils en ont alors profité pour se restructurer en fermant 4 ou 5 logistiques en France afin de les regrouper en région Parisienne dans une Méga structure.

En région Parisienne....pas en Sologne!

7/ Pourquoi les élus locaux refusent d'organiser un débat contradictoire sur ce sujet afin que ceux qui sont pour ce projet puissent développer des arguments autres que "Je suis pour parce que ça va créer des emplois et dynamiser la ville".

Ce projet va à contre courant de l'histoire, il est mal ficelé et imposé par une minorité qui se moque des conséquences néfastes et dangereuses pour nous tous.

J'ai essayé de vous apporter des explications factuelles en m'appuyant largement sur celles de mon voisin Mr Bornes dont vous pouvez reprendre les contributions du 30/03/2023

Je suis contre ce projet inutile dangereux et irresponsable.

Cordialement

Mr Aury



Sans virus.[www.avast.com](http://www.avast.com)





**Sujet :**[INTERNET] Avis défavorable Catella

**Date :**Tue, 4 Jul 2023 19:14:32 +0000

**De :**Elaine Gibbon

**Pour :**pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>

Ce projet me semble en complète contradiction avec les objectifs écologiques décidés par le Président et le gouvernement, c'est à dire de parvenir à la neutralité carbone en 2050 et à zéro artificialisation nette des sols, définie dans le plan biodiversité.

Le site du gouvernement [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) NOUS ASSURE

"Demain, aucune entreprise ne pourra continuer à attirer des capitaux, des collaborateurs ou des clients sans faire la transparence sur son impact écologique ou social."

Donc la question à poser à Catella et les décideurs est la suivante:

Quel impact positif pourrait-on voir avec cette plateforme? Des centaines de camions de plus sur nos routes à Romorantin et dans les villages autour? Destruction d'un terre naturel pour mettre du béton? Un sol artificialisé n'absorbe ni le CO2 ni l'eau de pluie: les risques sont évidentes. Pourquoi procéder avec un tel investissement polluant et une structure basée sur une économie de sur-consommation?

L'artificialisation des sols contribue au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Je cite à nouveau le gouvernement [www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols](http://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols)

"Le gouvernement souhaite protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain." Suivons les conseils de l'Etat; repensons cet aménagement de manière collective, intelligente et créative afin de proposer un alternatif plus cohérent avec la nature qui répond aux vrais besoins humains et qui crée des emplois intéressants qui ont un sens, à Romorantin et ailleurs.

Cordialement,  
Elaine Gibbon



Monsieur, Madame,

Veuillez trouver, ci-dessous, ma contribution à l'enquête publique concernant le projet Catella, à Romorantin et à Villefranche-sur-cher.

Catella n'est autre qu'un promoteur immobilier dont l'objectif est de construire des locaux à usage de stockage.

Aujourd'hui, aucune activité n'est connue de Catella. Toutefois, sans aucune activité réelle à ce jour, Catella annonce la création de 350 emplois. La municipalité de Romorantin prévoit quant à elle, dans sa revue municipale, la création de 250 emplois mais ce nombre tombe à 200 emplois - voir l'article de Monsieur le Maire de Romorantin dans la Nouvelle République du 27 juin 2023.; un différentiel de 150 emplois soit 42 % de moins entre les affirmations de Catella et celles du Maire de Romorantin.

Nous pouvons légitimement nous interroger sur la capacité de Catella à bâtir un scénario d'activité plausible et réaliste.

Les ratios en matière d'emplois dans les entrepôts logistiques sont établis à hauteur de 3 emplois à l'hectare. Pour les 18 hectares du projet Catella, la création d'emplois ne dépasserait pas 54. Aussi, est-il fort probable que l'atterrissage soit bien éloigné des affirmations actuelles.

C'est aussi sans compter les destructions d'emplois que ce type d'activité engendre. L'entreposage de produits qui viennent de l'autre bout du monde dans un marché mondialisé détruit inévitablement des emplois locaux. Ce projet Catella n'évalue pas et n'aborde pas cette perte indirecte d'emplois.

En outre, les emplois dans la logistique sont essentiellement des emplois intérimaires, mal payés et précaires et les retombées économiques de ce type d'emploi sont très limitées au vu des bas salaires pratiqués dans ce secteur. La forte robotisation des flux dans les entrepôts logistiques vise à réduire toujours plus les effectifs en rationalisant le plus possible les tâches de chacun.

L'empreinte carbone de 400 passages de poids lourds et 1 200 passages de véhicules utilitaires par jour n'est pas évaluée dans le projet. L'état actuel de nombreuses routes déjà très dégradé ne devrait pas s'améliorer par les passages fréquents de tous ces camions. La traversée de village (exemple Mur de Sologne) est déjà très perturbée puisque deux camions ont de grande difficulté à se croiser. Alors demain avec la construction de cette plateforme logistique, comment la circulation va-t-elle se passer ? Aucune réponse de Catella sur ce sujet.

Alors que le gouvernement s'engage dans un objectif de zéro artificialisation des sols à l'horizon de 2050, Catella construit un bâtiment sur plusieurs hectares et va détruire une zone humide qui abrite des éco-systèmes. L'annonce de sécheresses de plus en plus fréquentes, le changement climatique devraient conduire nos élus à une plus grande responsabilité.

Pour toutes ces questions, ce projet constitue une véritable menace pour l'environnement et ne constitue nullement une réponse en matière d'emplois. Aussi, suis-je opposée à ce projet qui n'a aucune justification économique et qui est un non sens environnemental et écologique.

ce projet doit être retiré pour le bien commun de tous et surtout des générations à venir

Cordialement.

Christine PHILIBERT, le 04 juillet 2023



**Sujet :[!! SPAM] [INTERNET] Avis concernant l'installation d'une  
plateforme logistique Catella à Romorantin**

**Date :Tue, 4 Jul 2023 19:30:43 +0000 (UTC)**

**De :stephane baldeck**

**Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr <pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr>**

Stéphane Baldeck  
Romorantin

Mesdames, Messieurs,

Dans le Loir-et-Cher, et partout ailleurs en France, l'état des chaussées est dégradé sur beaucoup de routes empruntées chaque jour par des camions lourds, dangereux et polluants. Il me semble urgent d'infléchir notre politique et de tenter de faire baisser le trafic de poids-lourds en France et en Europe. L'installation de la plate-forme participerait d'un effort contraire, **donc je la désapprouve.**

En outre, l'artificialisation de sols agricoles est une erreur, voire une faute dans le cadre de la transition agricole qui se profile avec la baisse des rendements à prévoir suite à la raréfaction des engrais qui nécessitent du pétrole pour être produits. Il vaudrait mieux consacrer la surface des terrains acquis par Catella à la mise en culture de jardins ouvriers. C'est une autre raison de désapprouver ce projet de plateforme.

Enfin, l'argument économique avancé par Catella pour redynamiser l'emploi de la commune ne tient pas dans la mesure où ces emplois sont précaires et ne contribueraient pas à créer un écosystème local de production de biens consommés par la population de la commune. Encore une fois, il vaudrait mieux investir dans des activités économiques permettant à la population d'améliorer ses conditions de vie et non à accumuler toujours plus de contraintes pour l'environnement -pollutions sonore, atmosphérique, stress dû à un trafic accru sur les routes.

**Non à l'installation d'une plateforme qui dégraderait encore une situation déjà mise à mal par un trop-plein de poids-lourds.**



Bonjour,

Né à Romorantin il y a 22 ans, je m'oppose fermement au projet de plateforme logistique de Catella. Il est bien triste de devoir encore aujourd'hui justifier le refus de tels projets, tant il est impossible d'ignorer la situation écologique de notre planète. Personne ne peut plus ignorer que nous faisons face à une crise environnementale sans précédent, et pourtant, on voudrait encore nous faire accepter des projets qui empirent ces problématiques.

Non, 18 hectares détruits et artificialisés, ce n'est pas rien, et ce n'est pas acceptable, peu importe les compensations et les mesures « écologiques » mises en place en contrepartie. Non, les rejets des 196 poids lourds et 600 véhicules légers en plus, ce n'est pas anodin. A l'heure où les villes se doivent d'être résilientes et changer leurs pratiques pour faire face et s'adapter à un monde aux conditions de vie bien plus dures (que nous avons-nous même créé), Romorantin ne peut pas en dépit du bon sens décider de mettre en place un projet de ce type.

On nous parle de compensation de la surface et de la biodiversité détruites par la réouverture et la gestion durable de prairies humides ailleurs. Mais pourquoi devrait-on attendre que 18 hectares soient détruits pour cela ? La biodiversité doit être valorisée et préservée partout, tout le temps.

Ailleurs en France, des communes font le choix de l'écologie, de favoriser (vraiment) les emplois et les commerces locaux, d'amorcer la transition positive de leur mode de vie et de leurs pratiques, de créer des emplois en accord avec les enjeux planétaires. Toutes ces problématiques ne sont pas incompatibles. Ralentir la sacrosainte Croissance économique qui nous envoie dans le mur et abandonner toute idée de projets destructeurs comme celui de Catella ne signifie pas mettre tout le monde au chômage et arrêter la création d'emplois.

Si l'argument de l'environnement ne convainc pas tout le monde, il n'est cependant pas le seul. Qui peut encore penser que les rejets d'échappement de tant de véhicules supplémentaires n'auront pas d'impact sur la santé publique à Romorantin, et même plus loin ?

Aussi, je vous réitère ma ferme opposition à ce projet totalement déconnecté de notre époque et des enjeux auxquels nous faisons face.

Cordialement,

Paco VINCENT





**Sujet :**[INTERNET] Enquête publique projet Catella

**Date :**Tue, 4 Jul 2023 23:56:26 +0200

**De :**Jeanne Vincent

**Pour :**pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour,

Née à Romorantin il y a 25 ans, je me permets de vous écrire pour vous manifester mon désarroi devant le projet Catella, menaçant la biodiversité et allant dans le sens d'une délocalisation et déshumanisation croissantes de la consommation dont les nouvelles générations ne veulent plus.

L'économie est un jeu à somme nulle, pour que certains gagnent, il faut des perdants : les emplois créés à court terme par ce projet seront des emplois détruits pour toujours dans le commerce de proximité et l'économie locale ; les retombées économiques positives seront autant de dépenses publiques et de couts humains ultérieurs pour en compenser les externalités négatives ; et la valeur ajoutée, une nouvelle dette que nous laissons aux générations futures. Alors, essayons collectivement de retirer les œillères qui réduisent notre perspective à nos intérêts immédiats en tant qu'individus, en tant que territoire isolé, et voyons plus grand, réfléchissons à la société dans laquelle nous voulons vivre demain, en tant que communauté.

Planter des « haies vives et des bosquets », des « arbres qui résistent au réchauffement climatique » est bien dérisoire pour compenser l'empreinte écologique d'ampleur de ce projet.

Pour ou contre, si nous nous mobilisons dans ce débat, c'est que nous avons en commun ce lien qui nous attache à la commune de Romorantin, et au Loir-et-Cher, alors, oui, encourageons son développement, et la création d'emplois, mais faisons-le au travers de projets porteurs de sens, et respectueux de notre environnement.

Très cordialement,

Jeanne Vincent



Terceur Laurence

AVIS FAVORABLE + emplois et faire travailler  
Commerces et artisans

Reçu ce jour par conseil de la préfecture les observations reçues  
par voie électronique, à savoir :

- M<sup>me</sup> Florine GATEAU
- M. Jean-Yves LIBLANC
- M<sup>me</sup> Portine CILLOQUET
- M. Christian CILLOQUET
- M. Jean-François RENAUD
- M<sup>me</sup> Gulien KIR
- M. Thomas THÉVENET
- M. Etienne PALLET
- M. Stéphane ESPLOY
- M<sup>me</sup> Geneviève DASTAU
- M. Fabrice PIERREAU et M<sup>me</sup> Frédérique VIDAL
- M<sup>me</sup> Jacqueline BOUNICAU
- M. Yves BOUNICAU

Le mardi 4 juillet 2023 de 8<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> et de 13<sup>h</sup>30 à 17<sup>h</sup>30.

Pour avoir serein au quotidien non seulement la fonction  
de maire mais également de l'intérieur de travail  
de la CCRN je ne peux être que favorable au  
projet CATELLE - Nous toujours en dans nos travaux  
et nos orientations la création d'emplois sur notre  
territoire - le travail est l'élément essentiel à l'  
épanouissement humain - Alors comment refuser au  
d'opposer à l'arrivée à terme de 100 voir 150  
emplois d'autant que le dossier est complet (prise  
en compte de l'environnement etc...)

J.P. AUBRYE

ENQUETE RELATIVE

A

\_\_\_\_\_
\_\_\_\_\_
\_\_\_\_\_
\_\_\_\_\_
\_\_\_\_\_
\_\_\_\_\_

En exécution de l'arrêté du \_\_\_\_\_ de Monsieur le \_\_\_\_\_ -Préfet
de \_\_\_\_\_, je soussigné, M. \_\_\_\_\_

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets pour recevoir pendant une durée de
\_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

les observations du public.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Première journée :

Le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

1. - Observations de M. \_\_\_\_\_

Le mardi 4 juillet 2023 de 8h à 12h et 13h30 à 17h30 (suite)
RAYDAD Monique
J'habite le secteur concerné par ce projet depuis plus de
40 ans. Nombreux changements de l'environnement
Zone de plaine, concessions autorisées, déviation
non autorisée du Contour de barrière déjà
artificialisée. Cambes d'autres plantes. Cette zone
dont on nous dit qu'elle ne sert à rien, j'y ai vu
pissenet et récolter noix, haricots verts, fèves
et miel. Ceci est que nous n'avons pas besoin

de ces bases pour les cultures.

Qui représente les nouvelles décisions, que de l'usage  
qui condamnait les situations dont les liens  
sont dévalués.

Beaucoup de mesures pour faire travailler notre terre.

Big is not beautiful.

Non, car pour avoir le profit qui existe  
beaucoup ~~moins~~ moins d'emplois qu'en agriculture

de Paul Wenzel

le mercredi 5 juillet 2023 de 8<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup> et de 13<sup>h</sup>30 à 17<sup>h</sup>30



Contribution à l'enquête publique sur l'implantation d'une plateforme logistique à Romorantin.

## **Je suis totalement opposé à l'implantation de cette plateforme.**

Aujourd'hui ce type de plateforme devient anachronique.

Ce type de structure n'a jamais créé les emplois qui étaient annoncés dans les dossiers et à Romorantin il n'y aura pas d'exception. Les diverses interventions officielles que j'ai pu lire le montre avec des perspectives d'emplois décroissantes de l'une à l'autre. Les statistiques l'ont prouvé sur les autres sites, avec la création d'environ 20 à 30 % des prévisions annoncées. De plus le type d'emplois créés n'est pas valorisant. Je pense que ce n'est pas le bon axe de création d'emploi qui est nécessaire à Romorantin et sa communauté de communes. Un autre développement est possible.

Il est démontré par ailleurs que ces plateformes sont très loin d'être utilisées à leur plein potentiel et sont pour un grand nombre pratiquement vides, alors à quoi bon en créer de nouvelles.

Les nouvelles n'apporteront que des nuisances supplémentaires en termes d'environnement, par l'artificialisation des sols qu'il est nécessaire de combattre aujourd'hui et par l'accroissement du trafic routier engendré et la pollution associée dans une logique de diminution des gaz à effet de serre. Si le site est situé à proximité d'une sortie d'autoroute, il est illusoire de penser que l'accroissement du trafic poids lourd n'empruntera que ce canal, tout ce qui viendra de la direction de Blois se fera par la route et, allant à Blois régulièrement, il m'est déjà arrivé de suivre des files de plus de 20 poids lourds ce qui est plus que désagréable. Des poids lourds supplémentaires ne sont pas nécessaires.

On parle d'un projet de voie verte entre Romorantin et Villefranche, elle passerait juste derrière la future plateforme sur une ancienne voie ferrée. Avec cette plateforme, quel intérêt touristique ? Il est préférable de favoriser ce type de déplacement doux plutôt qu'un accroissement du trafic routier.

Il serait plus intéressant de chercher une autre voie pour l'utilisation de cette zone aujourd'hui non utilisée.

Michel ROUBALAY





**Sujet** :[!! SPAM] [INTERNET] contribution enquête publique Catella Nadia Debeuré

**Date** :Wed, 5 Jul 2023 11:57:18 +0200 (CEST)

**De** :Debeuré Nadia

**Répondre à** :Debeuré Nadia

**Pour** :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour,

J'aimerais par la présente revenir sur ce que j'ai déjà dit lors de la première enquête et ajouter des remarques.

J'habite à quelques centaines de mètres de l'emplacement prévu pour l'implantation des entrepôts catella. Contrairement à ce qui a été dit, il y a bien des maisons très près.

J'aimerais renouveler mon désaccord pour ce projet. Mes raisons sont multiples.

Tout d'abord, je ne suis pas contre l'implantation d'entreprises mais je pense que doit être développée une économie locale qui serait en lien avec des besoins qui correspondent à la vie et des besoins locaux. Pour redynamiser une économie locale je pense qu'il y a mieux qu'une plateforme qui, où elles sont implantées, permet d'obtenir des produits du monde entier simplement plus rapidement. Je pense qu'au lieu de dynamiser l'économie locale, ce mode de consommation va faire mourir à petit feu nos commerçants de proximité. Nous avons la chance d'avoir à notre portée des produits de qualité chez des commerçants qui ont pignon sur rue et qui souffrirait de l'obtention de produits venus de partout dans le monde de façon plus rapide par une population de plus en plus encline à faire ses emplettes, assise dans un fauteuil. Je voudrais remercier ici les commerçants qui jouent la carte du local et de la qualité, et qui n'ont pas attendu un tel projet pour se faire une notoriété ce qui est le cas aussi bien à Romorantin qu'à Villefranche sur cher. Je suis de ceux qui aiment le contact avec ses commerçants... J'aime acheter mes livres dans une librairie par exemple. Merci à la libraire de Romorantin pour continuer à exister. Faire le choix d'une économie via des plateformes logistiques c'est dire adieu à nos libraires (pour ne prendre que cet exemple).

Ensuite, je pense aussi que redynamiser une vie locale est important. Mais il existe moult projets qui permettraient d'arriver à ce résultat plus qu'une plateforme logistique. Faisons un choix plus judicieux, en concertation avec des besoins qui correspondent à la réalité. Des emplois pour un travail en logistique sont proposés sur le site de pôle emploi (plus de quarante !) qui ne sont pas encore pourvus. A-t-on donc besoin de créer des emplois qui ne correspondent pas à la population ?

De plus, les emplois sur ces nouvelles plateformes ne sont pas pérennes, parce qu'en voie d'être remplacés par des machines.

La délocalisation est monnaie courante... Que ferons-nous dans quelques années d'une plateforme de 18 ha vide ? Il sera alors difficile de repenser à ce qu'on aurait dû réfléchir en amont.

Voir comme solution à tous nos maux la construction d'une plateforme logistique,

c'est faire le choix d'une économie basée sur le toujours plus... toujours plus vite. Est-ce vraiment ce qui va redynamiser nos villes qui souffrent de plus en plus d'un centre-ville déserté ! Je ne le pense pas.

C'est pourquoi je m'oppose à l'implantation d'une plateforme logistique.

Cordialement

Nadia Debeuré

**Sujet** :[INTERNET] catella romorantin

**Date** :Wed, 5 Jul 2023 13:12:45 +0200 (CEST)

**De** :Duc Daniel

**Répondre à** :Duc Daniel

**Pour** :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

je suis plus que favorable ainsi que mon épouse à la plateforme  
CATELLA de ROMORANTIN pour la création d'emplois pour notre  
jeunesse qui en a bien besoin

